



PREFECTURE DE L'EURE

ARRÊTÉ N° CAB – RE – 2015 – 80 ACCORDANT UNE RÉCOMPENSE POUR ACTES DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

LE PRÉFET DE L'EURE

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ; relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Considérant les faits suivants :

Le 24 décembre 2014, les sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de Gaillon sont engagés lors du feu d'une boulangerie au 83 rue Yves Montand à AUTHEUIL-AUTHOUILLET.

L'adjudant-chef Robert BAUMANN, après avoir donné l'ordre à son personnel d'établir une première lance pour attaquer le feu et protéger les occupants, est monté sur le toit de l'appentis de la salle de restauration de la boulangerie situé en façade de l'établissement afin de procéder à l'évacuation par l'extérieur du propriétaire et de sa fille qui se trouvaient au 1^{er} étage de l'habitation, cernés par la fumée et les flammes.

Après les avoir fait sortir par une des fenêtres, il les a accompagnés l'un après l'autre au bord du toit pour les aider à descendre et regagner le trottoir où ils étaient en sécurité.

Arrivé sur les lieux en tant que chef de groupe et devant l'ampleur du sinistre, l'adjudant-chef BAUMANN a ordonné la reconnaissance et l'attaque du feu et réalisé lui-même les mises en sécurité. Son comportement exemplaire a contribué de façon déterminante à ce qu'aucune victime ne soit à déplorer lors de cette intervention.

Considérant que la maîtrise, le courage et la réactivité dont a fait preuve l'adjudant-chef BAUMANN méritent d'être soulignés.

Sur proposition de madame la directrice de Cabinet du préfet.

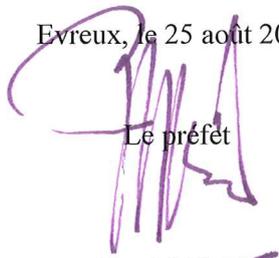
ARRÊTE

Article 1er : La mention honorable pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

➤ Robert BAUMANN, adjudant-chef au Centre d'Incendie et de Secours de Gaillon.

Article 2 : Madame la directrice de cabinet du préfet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 25 août 2015



Le préfet

René BIDAL